



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **32**
- représentés : **11**
TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire - M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> - M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe	<i>Pour la commune de MOLSHEIM :</i> M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> - -

Membres représentés :

Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à Mme Véronique ELO
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à Mme Solène HOEHN
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Gilbert STECK
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Adrien KIFFEL	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT

Membre excusé :

Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ETAT ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS
LOCAUX**

N° 25-19

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-12-1 ;

CONSIDERANT dans ce contexte l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, dont bénéficie les élus siégeant dans leur conseil et de le communiquer chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget ;

VU l'état des indemnités en question au titre de l'année 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 27 mars 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 13 mars 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

prend acte

de l'état des indemnités des élus intercommunaux au titre de l'année 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Laurent FARON

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 28 mars 2025
- publication sur le site internet le : 28 mars 2025

Acte à classer

DE-25-19

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-28T11-36-13.01 (MI260092826)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250327-DE-25-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - ETAT ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25-19 FB ETAT ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS LOCAUX.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/03/25 à 11:36

Date 28/03/25 à 11:36

Date 28/03/25 à 11:43

Par SEGUIN Muriel

Par SEGUIN Muriel